

T r a d u c t i o n

Le soir du 1er août la Suisse célèbre sa fête nationale. Ce jour-là, dans les fabriques et les administrations on cesse le travail à midi, tandis que dans les régions agricoles, dans les vallées et les montagnes, les paysans rentrent dans leurs villages, dès 5 heures de l'après-midi, pour célébrer dignement et solennellement le jour de l'indépendance de leur pays. Dès le matin ou déjà la veille, la jeunesse prépare des bûchers aux sommets des montagnes qu'on allume au crépuscule et on voit les feux de loin dans la plaine, depuis les frontières orientales jusqu'à Genève, et de Schaffouse, à travers les Alpes, jusqu'aux frontières méridionales du pays. Parfois, dans les pays voisins, en Autriche, en Italie, en France et en Allemagne, par amitié pour notre pays, les gens font aussi des feux qu'on voit de la Suisse.

Observant ces anciennes traditions, nous fêtons demain le 666ème anniversaire de la Confédération suisse, fondée en 1291, selon la volonté des peuples de trois vallées autour du lac des Quatre Cantons. Vous connaissez la jolie légende historique de Guillaume Tell qui a refusé de saluer le chapeau de Gessler - symbole du droit de juridiction et de police des maîtres étrangers.

Dans la Charte du 1er août 1291, les peuples d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald, ont clairement marqué la structure fondamentale de la future constitution suisse. Que voulaient ces peuples ? Ils voulaient le droit de se gouverner eux-mêmes, selon les lois correspondant à leurs moeurs, leurs coutumes et leur conception du monde. Ils se sont aussi unis pour lutter ensemble contre les tentatives étrangères de soumettre, par la force d'autrui, les peuples de ces vallées suisses qui étaient épris de liberté.

L'organisation politique de la Suisse d'aujourd'hui correspond jusqu'à présent aux principes fondamentaux d'alors, élaborés selon la volonté du peuple, en particuliers, au principe d'autonomie des communes. De cette manière, le trait de caractère du régime politique suisse est, encore aujourd'hui, la décentralisation, poussée parfois jusqu'aux limites extrêmes que peut admettre le pouvoir de l'Etat central de la Confédération suisse. Les problèmes religieux, raciaux ou de minorité politique, qui surgissent dans les autres pays, n'ont jamais pu naître chez nous.

./.



Il est logique que, dans ces circonstances, l'organisation politique intérieure de la Confédération se soit faite de bas en haut. La base de tout est la liberté de l'individu, qui est néanmoins intéressé aux questions de la collectivité, en premier lieu dans les hameaux, les villages, les vallées et les villes, où le citoyen demeure et travaille. Prenant directement part à la vie politique de ces petits centres, les citoyens acquièrent leur première notion politique et leur première expérience gouvernementale. Ils choisissent eux-mêmes leurs membres des administrations communales, les tribunaux, les instituteurs et résolvent eux-mêmes les problèmes des crédits et des impôts qu'ils doivent payer.

L'échelon suivant - c'est le Canton. Les cantons sont des états indépendants aussi longtemps qu'ils n'ont pas renoncé volontairement à certains droits souverains en faveur de la Confédération. Mais aussi bien dans les cantons que dans la Confédération, les citoyens participent aux solutions des problèmes gouvernementaux de toutes les lois obligatoires, par le droit de vote et le droit de référendum, c'est-à-dire, non seulement le droit d'exiger que les nouvelles lois qui ne sont pas passibles de vote obligatoire, soient tout de même soumises à la votation, mais encore le droit de proposer de son côté, au gouvernement de son canton ou à la Confédération, des lois quelles qu'elles soient, que le peuple estime indispensables et utiles à être créées.

Permettez-moi de ne pas rentrer dans les détails. Il n'y a pas assez de temps pour pouvoir vous parler davantage de mon pays et de ce qui pourrait vous intéresser.

Je voudrais seulement ajouter que, mais vous le savez déjà, en ce qui concerne la politique étrangère, la Suisse est un pays pacifique, pays de neutralité classique, qu'elle est pour la paix et la collaboration entre les nations et pour la résolution pacifique des problèmes qui divisent une fois ou l'autre les grandes puissances.

Le gouvernement suisse ne se mêle pas des conflits existant entre les autres nations. Il ne tâche pas d'imposer aux autres son point de vue. Mais si d'autres pays demandent à la Suisse de les aider, soit pour défendre leurs intérêts dans le ou les pays avec lesquels ils n'ont pas de relations diplomatiques, soit pour faire appel à une conférence internationale pour examiner même des problèmes

politiques importants, le gouvernement suisse est toujours prêt à prendre sur lui un tel mandat, même s'il est difficile.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

La radio et la télévision m'ont donné l'opportunité de m'adresser directement aux citoyens soviétiques. J'apprécie l'attention qui a été offerte à mon pays et à moi personnellement et je saisis cette occasion pour transmettre à tous les peuples de l'Union Soviétique, la sympathie et le salut du peuple suisse.
